

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Délibération n° BC-2023-006

L'an deux mille vingt-trois
Le vingt-quatre janvier à dix-sept heures
Le Bureau Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Renaud PFEFFER.

Date de convocation : 18 janvier 2023

Nombre de membres :

En exercice	16
Présents	12
Votes	13

PRESENTS :

Renaud PFEFFER, Yves GOUGNE, Pascal OUTREBON, Fabien BREUZIN, Isabelle BROUILLET, Jean-Pierre CID, Arnaud SAVOIE, Olivier BIAGGI, Luc CHAVASSIEUX, Françoise TRIBOLLET, Loïc BIOT, Caroline DOMPNIER DU CASTEL

ABSENTS / EXCUSES :

Christian FROMONT, Marc COSTE, Magali BACLE

PROCURATION :

Charles JULLIAN donne procuration à Pascal OUTREBON

SECRETARE DE SEANCE : Caroline DOMPNIER DU CASTEL

Rapporteur : Monsieur Pascal OUTREBON, Vice-Président délégué aux Equipements, à l'Aménagement du territoire, à la Transition Ecologique et à la Mobilité

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2021-06-01-00004 en date du 1^{er} juin 2021 et notamment sa compétence en matière d'Environnement,

Vu la délibération n° CC-2020-045 du Conseil Communautaire du 16 juin 2020 donnant délégation au Bureau Communautaire pour statuer sur les plans de gestion et les programmes d'actions sur les ENS (Espaces Naturels Sensibles),

Vu l'avis favorable de la Commission d'Instruction « Aménagement du territoire, Equipements et Transition écologique » réunie le 10 janvier 2023,

Dans le cadre de sa compétence « Protection de l'Environnement », la Copamo a pour ambition de maintenir un aménagement équilibré du territoire et de préserver un cadre de vie et un patrimoine écologique remarquable pour ses habitants.

Depuis 2002, elle participe à la mise en œuvre d'un plan de gestion de l'espace naturel sensible de la Vallée en Barret en partenariat avec le Département, les communes concernées et la CCVG, qui est maître d'ouvrage.

La Commission d'Instruction « Aménagement du territoire, Equipements et Transition écologique », en date du 10 janvier 2023, propose la réalisation des actions principales suivantes pour l'année 2023 :

Volet gestion des milieux naturels :

- Restauration et entretien des affleurements rocheux
- Aménagements favorables au cuivré des marais : mise en défens, suivi
- Révision du plan de gestion

Volet sensibilisation et mise en valeur :

- Entretien régulier du site
- Surveillance du site (mission ONF)

**ENVIRONNEMENT /
BIODIVERSITE**

**Approbation du
programme d'actions
2023 sur l'espace
naturel sensible de la
vallée en Barret**

Le plan de financement des actions pour le programme 2023 est le suivant :

Total	Département	CCVG	Copamo
41 500 €	20 750 €	10 375 €	10 375 €

La Copamo versera une participation d'un montant de 10 375 € à la CCVG au titre du programme prévu.

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Certifié exécutoire

Transmis en
Préfecture le 26/01/23
Notifié ou publié
le 26/01/23
Le Président

APPROUVE le programme d'actions 2023 concernant l'Espace Naturel Sensible (ENS) de la Vallée en Barret et son plan de financement prévisionnel,

AUTORISE Monsieur le Président à verser à la CCVG, maître d'ouvrage, la participation de la Copamo.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président ou d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon, 184 rue Duguésclin 69003 Lyon / www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois suivant sa publication

Le Président,
Renald PFEFFER



PUBLIE LE 26 JANVIER 2023
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT

